



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, le Lundi le 14 juillet 2025 à 20h00. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

#### **Sont présents**

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1  
André Tremblay, conseiller siège 3  
Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4  
Guillaume Scott, conseiller siège 6

#### **Absence(s)**

Julie Poirier, conseillère siège 2  
Éric Tessier, conseiller siège 5

#### **Secrétaire d'assemblée**

M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

**Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.**

### ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR
2. PROCÈS-VERBAUX
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance 9 juin 2025
3. PRÉSENTATION DES COMPTES
  - 3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer
4. ADMINISTRATION
  - 4.1 Dépôt des états des activités financières
  - 4.2 Transfert de sommes du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté
  - 4.3 Démarche de gestion des actifs municipaux en eau
  - 4.4 Protocole d'entente relatif à la coordination des démarches dans le contexte de l'élection de la préfecture au suffrage universel prévue pour le 2 novembre 2025
  - 4.5 Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada
  - 4.6 Municipalité de Saint-Côme - Course des P'tits Loups
  - 4.7 Notre entourage - Répertoire des entreprises de Ste-Émélie, Matha, St-Félix et Ste-Mélanie
  - 4.8 ADMQ - Colloque annuel Zone 4 - Lanaudière
  - 4.9 Interdiction de présence de chiens sur le territoire – M. Ronny Bond
  - 4.10 M.R.C Matawinie - Facture no 250385



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.11 Boisvert & Chartrand - Facture no F2506018

4.12 Boisvert & Chartrand - Facture no F2506017

### 5. RÈGLEMENTATION

5.1 Adoption de règlement - 109-2025 concernant les nuisances

### 6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Bonification salariale – Accompagnateurs camp de jour

### 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Mandat complémentaire - Création d'une régie incendie

7.2 Entente - Régie intermunicipale Service de sécurité incendie

### 8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 Aucun point

### 9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Rapports d'analyse d'eau

### 10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiments

10.2 PIIA 2025-0176 - 401, rue Principale

10.3 PIIA 2025-0181 - 211, rue Principale

10.4 Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Changements du découpage des grandes affectations

### 11. VARIA

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

192RS-0725

### 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.



N° de résolution  
ou annotation  
**193RS-0725**

**194RS-0725**

**195RS-0725**



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 2. PROCÈS-VERBAUX

#### 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance 9 juin 2025

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Guillaume Scott  
Et résolu,

- **QUE** le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté tel quel

**Adoptée à l'unanimité**

### 3. PRÉSENTATION DES COMPTES

#### 3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu,

Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 220 082.84 \$.

Chèques lot 1 de 250505 à 250544	49 309.77 \$
Chèques lot 2 de 250545 à 250614	68 017.92 \$
Salaires	102 755.15 \$

**Adoptée à l'unanimité**

### 4. ADMINISTRATION

#### 4.1 Dépôt des états des activités financières

Jean-Pierre Vézina, conseiller, dépose les états des activités financières, tels que produits par le greffier-trésorier, pour la période se terminant le 30 juin 2025.

#### 4.2 Transfert de sommes du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté

**CONSIDÉRANT QUE** certaines des affectations du surplus accumulé affecté n'ont plus à être réservées puisque les projets ont été reportés à long terme, ont été annulés ou que le montant résiduel est négligeable;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a donc lieu de transférer certaines sommes du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu



N° de résolution  
ou annotation

196RS-0725



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

QU' un montant total de 25 671,18 \$ en provenance des surplus affectés suivants :

Comité 150è - 5 000,00\$  
Plan communication - 1 431,18\$  
Réno. MDJ - 19 240,00\$

soit transféré au surplus accumulé non affecté.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.3 Démarche de gestion des actifs municipaux en eau

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

**CONSIDÉRANT QUE** municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Il est proposé par Guillaume Scott  
Et résolu

- **QUE** la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- **QUE** la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- **QUE** le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

**Adoptée à l'unanimité**



197RS-0725  
N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 4.4 Protocole d'entente relatif à la coordination des démarches dans le contexte de l'élection de la préfecture au suffrage universel prévue pour le 2 novembre 2025

**CONSIDÉRANT QUE** le 11 décembre 2024, le Conseil de la MRC a adopté le règlement numéro 249-2024 décrétant l'élection du préfet au suffrage universel et que ledit règlement ne peut être abrogé;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions de l'article 210.29.1 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, et toute autre disposition pertinente de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* relative à l'élection des maires s'appliquent à l'élection du préfet élu au suffrage universel;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la bonne organisation de l'élection du préfet au suffrage universel, la MRC de Matawinie entend signer un protocole d'entente avec chacune de ses municipalités afin de coordonner les démarches lors de l'élection municipale et celle du préfet élu au suffrage universel du 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le 25 juin 2025, une rencontre a été tenue entre les représentants des municipalités et la MRC afin de convenir du présent protocole d'entente intitulé « Protocole d'entente relatif à la coordination des démarches dans le contexte de l'élection de la préfecture au suffrage universel prévue pour le 2 novembre 2025 »;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu

- d'autoriser le maire, monsieur Martin Héroux ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Éric Gélinas à signer le protocole d'entente « Protocole d'entente relatif à la coordination des démarches dans le contexte de l'élection de la préfecture au suffrage universel prévue pour le 2 novembre 2025 » pour le compte de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie.

**Adoptée à l'unanimité**

198RS-0725

### 4.5 Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada

**ATTENDU QUE** le programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture;

**ATTENDU QUE** les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été ;

**ATTENDU QUE** les coupures observées dans le cadre du programme pour 2025 réduisent considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services ;

**ATTENDU QUE** les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celles du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail, créent des situations ambiguës et nuisibles pour les municipalités ;

**ATTENDU QUE** le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral.

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina

Assemblée ordinaire 14 juillet 2025  
Procès-verbal



N° de résolution  
ou annotation

199RS-0725

200RS-0725



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Et résolu

- **QUE** le conseil municipal dénonce les coupures apportées au programme Emplois d'été Canada pour 2025, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes ;
- **QU'**il demande au Gouvernement du Canada de rehausser immédiatement et de façon significative le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent ;
- **QUE** la Municipalité transmette une copie de cette résolution au premier ministre Mark Carney, à la ministre de l'Emploi, l'honorable Patty Hajdu, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'aux autres municipalités du Québec afin d'obtenir leur appui.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.6 Municipalité de Saint-Côme - Course des P'tits Loups

**CONSIDÉRANT** l'événement La Course des P'tits Loups organisé par la Municipalité de Saint-Côme;

**CONSIDÉRANT** l'invitation de la Municipalité de Saint-Côme à former une équipe au sein de la municipalité dans le but de participer à la course ;

**CONSIDÉRANT** que les fonds amassés lors de l'événement seront versés au Centre de pédiatrie sociale de Lanaudière ;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme œuvre auprès des enfants les plus vulnérables de la région ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte l'invitation de la Municipalité de Saint-Côme et autorise le paiement de 500,00 \$ pour l'inscription de 10 coureurs au sein de l'équipe municipale.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.7 Notre entourage - Répertoire des entreprises de Ste-Émélie, Matha, St-Félix et Ste-

Assemblée ordinaire 14 juillet 2025  
Procès-verbal



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### Mélanie

Il est proposé par Guillaume Scott  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de 300,00 \$ au répertoire Notre Entourage concernant une annonce «double carte d'affaire» dans le bottin Notre Entourage.

### **Adoptée à l'unanimité**

201RS-0725

#### 4.8 ADMQ - Colloque annuel Zone 4 - Lanaudière

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'inscription de monsieur Éric Gélinas, directeur général, ainsi que madame Julie Maurice, directrice générale adjointe, au colloque annuel Zone 4 de l'ADMQ prévu en septembre, au coût de 275,00 \$ plus taxes par personne.

### **Adoptée à l'unanimité**

202RS-0725

#### 4.9 Interdiction de présence de chiens sur le territoire – M. Ronny Bond

**ATTENDU QUE** M. Ronny Bond, résident du 290, rue Saint-Michel, à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, est propriétaire de deux chiens de type Pitbull ayant démontré des comportements agressifs, notamment envers les agents de la paix lors d'interventions policières ;

**ATTENDU QUE** plusieurs interventions ont été nécessaires à cette adresse et que la situation pose un risque pour la sécurité publique ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire n'a pas collaboré aux demandes d'évaluation comportementale et que les chiens représentent un potentiel danger ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite assurer la sécurité des citoyens et prévenir tout incident futur ;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu

- **QUE** la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie interdise la présence sur son territoire des deux chiens appartenant à M. Ronny Bond, résidant au 290, rue Saint-Michel ;
- **QUE** M. Bond soit sommé de retirer immédiatement ses deux chiens du territoire, et ce, de façon permanente ;



N° de résolution  
ou annotation

**203RS-0725**



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- **QUE** cette décision soit transmise aux autorités compétentes (SPCA, police municipale, MAPAQ) pour en assurer le suivi et l'application.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.10 M.R.C Matawinie - Facture no 250385

Il est proposé par Guillaume Scott  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 250385 au montant de 31 345,00 \$ à la M.R.C Matawinie concernant le démarrage du service de gestion des matières résiduelles.

**Adoptée à l'unanimité**

**204RS-0725**

### 4.11 Boisvert & Chartrand - Facture no F2506018

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro F2506018 au montant de 21 750,00 \$ plus taxes concernant des services supplémentaires rendus en rapport avec le support à la comptabilité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 et le montage des états financiers sur le site internet du MAMH.

**Adoptée à l'unanimité**

**205RS-0725**

### 4.12 Boisvert & Chartrand - Facture no F2506017

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro F2506017 à Boisvert & Chartrand au montant de 17 160, 00 \$ plus taxes concernant des services professionnels rendus en rapport avec l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

**Adoptée à l'unanimité**



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 5. RÉGLEMENTATION

#### 5.1 Adoption de règlement - 109-2025 concernant les nuisances

**ATTENDU QUE** le Conseil désire abroger le règlement numéro 23RG-0808 et adopter un nouveau règlement pour assurer l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ;

**ATTENDU QU'** il est dans l'intérêt général de l'ensemble des citoyens d'adopter une réglementation visant à assurer la propreté, la tranquillité et la sécurité sur le territoire de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal désire de plus, décréter que certaines situations ou faits constituent une nuisance et désire les prohiber ;

Il est proposé par André Tremblay  
et résolu

- **QUE** le règlement soit adopté.

### 6. LOISIRS ET CULTURE

#### 6.1 Bonification salariale – Accompagnateurs camp de jour

**CONSIDÉRANT** que les moniteurs du camp de jour peuvent être appelés à accompagner des enfants ayant des besoins particuliers;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'ajuster le salaire de ces moniteurs-accompagnateurs;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise une majoration salariale de 0,40\$ / heure (40 cents / heure) pour les moniteurs agissant comme accompagnateurs;

**Adoptée à l'unanimité**

### 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 7.1 Mandat complémentaire - Création d'une régie incendie

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie s'est engagée, par la résolution 030RSE-0824, à participer au projet de mise en place d'une régie intermunicipale en SSI pour les municipalités de Saint-Côme, Saint-Damien, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez

**ATTENDU QUE** suite aux résultats de l'étude, les municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez souhaitent poursuivre la démarche concernant la mise sur pied d'une régie intermunicipale en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** des données complémentaires sont requises pour la poursuite du dossier;

Assemblée ordinaire 14 juillet 2025  
Procès-verbal

206RS-0725

207RS-0725



N° de résolution  
ou annotation

208RS-0725



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émémie-de-l'Énergie

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'octroyer un mandat complémentaire à l'étude d'opportunité concernant la création d'une régie incendie regroupant les municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien, Sainte-Émémie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez à Raymond Chabot Grant Thornton et Cie s.e.n.c.r.l. sous forme de banque d'heures au montant maximal 15 000 \$, avant les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** les coûts associés à cette étude seront répartis à parts égales entre les municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien, Sainte-Émémie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a accepté d'être le porteur du dossier pour cette étape du projet;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu,

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;
- **QUE** la municipalité de Sainte-Émémie-de-l'Énergie mandate la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez comme organisme responsable de ce mandat complémentaire;
- **QUE** la municipalité de Sainte-Émémie-de-l'Énergie s'engage à assumer sa partie des coûts pour la réalisation du mandat complémentaire;
- **QUE** le maire ou en son absence, le maire suppléant, ainsi que le directeur général ou en son absence, la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents afférents à ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

### 7.2 Entente - Régie intermunicipale Service de sécurité incendie

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Damien, Sainte-Émémie-de-l'Énergie et Saint-Jean-de-Matha ont conjointement réalisé une étude portant sur la faisabilité de créer une régie intermunicipale de services incendie ;

**ATTENDU QUE** cette étude a été complétée et qu'elle recommande la mise en place d'une régie intermunicipale afin d'optimiser les ressources, améliorer la couverture de risques et assurer une gestion plus efficiente des services incendie ;

**ATTENDU QUE** les municipalités souhaitent poursuivre la démarche en entamant les négociations nécessaires à la création formelle de la régie ;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Émémie-de-l'Énergie autorise son directeur général à entreprendre, de concert avec les directeurs généraux des municipalités partenaires, les négociations visant à établir les modalités de création d'une régie intermunicipale de services incendie ;



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- **QUE** ces négociations portent notamment sur la gouvernance, le financement, les ressources humaines, les équipements, les installations, ainsi que tout autre aspect jugé pertinent à la mise en place de la régie ;
- **QUE** le directeur général soit mandaté pour représenter la Municipalité dans ce processus et pour faire rapport au conseil municipal de l'avancement des travaux et des ententes envisagées ;
- **QUE** la présente résolution soit transmise aux municipalités partenaires afin de confirmer l'engagement de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie dans cette démarche de collaboration intermunicipale.

Adoptée à l'unanimité

### 8. TRANSPORT ROUTIER

#### 8.1 Aucun point

### 9. HYGIÈNE DU MILIEU

#### 9.1 Rapports d'analyse d'eau

Guillaume Scott, conseiller, dépose les rapports d'analyse d'eau du mois de Juin 2025.

### 10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 10.1 Rapport du service d'urbanisme

André Tremblay, conseiller, dépose le rapport du service d'urbanisme du mois de Juin 2025.

#### 10.2 PIIA 2025-0176 - 401, rue Principale

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 14RG-0712 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs et les critères de la section 3.2 du règlement relatif au secteur patrimonial du cœur du village ;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la demande de PIIA 2025-0176 telle que demandée.

Adoptée à l'unanimité

#### 10.3 PIIA 2025-0181 - 211, rue Principale

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 14RG-0712 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur ;

Assemblée ordinaire 14 juillet 2025  
Procès-verbal

209RS-0725

210RS-0725



N° de résolution  
ou annotation

211RS-0725



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs et les critères de la section 3.2 du règlement relatif au secteur patrimonial du cœur du village ;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la demande de PIIA 2025-0181 telle que demandée.

**Adoptée à l'unanimité**

### 10.4 Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Changements du découpage des grandes affectations

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est présentement en rédaction d'une refonte de sa réglementation d'urbanisme afin d'avoir une concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire avoir un découpage des grandes affectations plus représentatif et mieux ciblé de la réalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et de ses projets futurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le découpage de certaines grandes affectations en vigueur ne correspond pas aux objectifs de développement de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** une modification pourrait être nécessaire afin de permettre ou de conserver des usages dans certaines zones.

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande une modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé à la MRC de Matawinie afin de modifier certaines grandes affectations.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11. VARIA

- aucun point

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

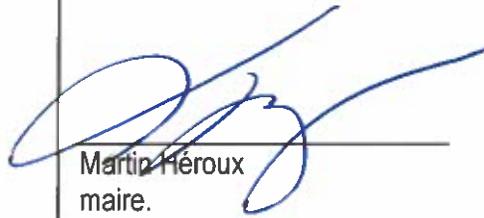
21285-0725  
N° de résolution  
ou annulation

### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

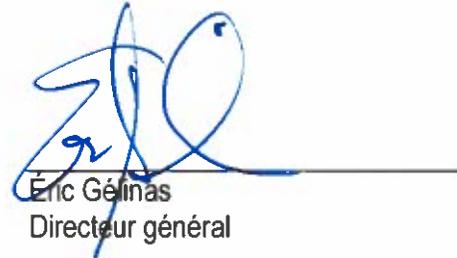
Il est proposé par Guillaume Scott  
Et résolu

Que l'assemblée soit levée à 20h53

**Adoptée à l'unanimité**



Martin Héroux  
maire.



Eric Gélinas  
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution  
ou annotation